

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MIELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi 16 Mai 1848.

No. 71.

## MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL,

POUR ENCOURAGER

LE PELELINAGE DE N-DAME DE BON-SECOURS,

ET ÉTABLIR DANS CETTE CHAPELLE

LA CONFRÉRIE DE N-DAME AUXILIATRICE,

POUR TOUT LE DIOCÈSE.

IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

Au Clergé Séculier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Vous n'avez point oublié, Nos Très Chers Frères, que le treize août dernier Nous nous engageâmes, publiquement et par vœu, à faire tous Nos efforts pour rétablir le pieux Pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours, qui, par notre indifférence et le malheur des temps, n'était plus fréquenté, comme il l'était autrefois.

En faisant ce vœu, Nous cherchions à mettre une barrière entre nous et la terrible épidémie qui faisait de si grands ravages aux portes de notre ville, et qui, chaque jour, franchissait les bornes dans lesquelles on voulait la comprimer, pour faire quelques victimes au sein même de notre cité. En cela Nous ne ferons qu'imiter les beaux exemples de nos pères, pour qui cette sainte chapelle fut, de temps immémorial, un asile assuré dans les grandes calamités. *Patres nostri narraverunt nobis.* (Ps.)

Depuis longtemps, N. T. C. F., Nous gémissions, dans le secret de Notre âme, de voir la vénérable Chapelle de Bon-Secours presque déserte. Hélas ! on pourrait presque lui appliquer ces paroles de Jérémie, exprimant la juste douleur qui l'aurait en voyant le temple saint abandonné, et ses augustes solennités négligées. *Les chemins de Sion pleurent*, disait-il dans ses touchantes lamentations, *parce qu'il n'y a plus personne qui vienne à ses fêtes.* (Jér. 1.)

En effet, l'on ne voyait plus, comme du temps de nos aïeux, de nombreuses troupes de pieux pèlerins cheminer le soir, après les travaux de la journée, vers ce sanctuaire chéri, pour y remercier l'auguste Dame de Bon-Secours des grâces obtenues par sa puissante intercession, et en demander des nouvelles. Même pendant le jour, hors le temps de la Messe basse, on n'y voyait jamais personne en prière ; si bien qu'il avait été jugé nécessaire d'en tenir les portes fermées, pour éviter les vols sacrilèges qui s'y commettaient.

Cet état d'abandon avait quelque chose de sinistre à Nos yeux. Sans vouloir sonder les secrets jugemens de Dieu, il Nous semblait qu'une pareille indifférence nous attirerait tôt ou tard quelques malheurs. L'histoire et Nos souvenirs Nous inspiraient de justes craintes. Vous savez vous-mêmes les grandes calamités, qui désolèrent cette ville et tout ce pays, après l'incendie de 1754, qui réduisit en cendres la Chapelle de Bon-Secours. Vous n'avez point oublié qu'en 1831, une main profane enleva la statue si vénérée de nos pères, et qui avait échappé aux flammes dévastatrices. Or, depuis cette époque, que de malheurs sont venus fondre sur nous !

Les terribles agitations politiques qui firent couler le sang de nos citoyens dans les rues de cette ville, le 21 mai 1832 ; l'horrible choléra, qui apparut les 6 et 7 juin suivant et décima notre population ; cette même épidémie qui revint en 1834, répandant partout la désolation et la mort ; les troubles de 1837 et 38, qui ont fait couler tant de larmes et couvert le pays de deuil et de ruines ; les millions d'insectes, qui ont désolé nos campagnes pendant tant d'années, et ruiné le commerce de nos villes avec les espérances de nos cultivateurs, sont des événements trop voisins de nous, et qui ont laissés des traces trop profondes pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir.

Enfin l'année dernière, nous étions en face d'un nouveau fléau qui menaçait à chaque instant d'envahir la ville et les campagnes. Ceux que le devoir portait sur le champ de douleurs, pour secourir tant de misères, étaient presque tous atteints de la contagion, et beaucoup y succombaient. Mais Nous ne voulions point ici rouvrir vos yeux encore ensanglantés, par le récit de nos souffrances et de nos malheurs. Tout occupé des moyens à prendre pour fléchir le ciel, et vous préserver, N. T. C. F., du malheur qui avait fondu sur votre clergé et vos communautés religieuses, Nous fûmes vivement frappé de la pensée que Notre-Dame de Bon-Secours, si compaignonne pour nos pères, dans tous les malheurs, aurait pitié de nous, et nous obtiendrait grâce et miséricorde. Nous fîmes donc vœu, d'abord dans le secret de Notre cœur, puis Nous prîmes, à la face de ce diocèse, l'engagement sacré de faire tous Nos efforts, pour rendre au Pèlerinage de Bon-Secours toute sa solennité. Il est inutile de vous dire ici que Marie a entendu et exaucé ce vœu. Et pouvait-elle ne l'avoir pas pour agréable, lorsqu'elle se vit, comme autrefois, entourée d'une multitude de dévots serviteurs ; lorsqu'elle entendit son sanctuaire retentir de coups et de gémissements ; lorsqu'enfin, pendant toute l'octave de sa glorieuse Assomption, la foule des pieux pèlerins qu'une trop juste douleur accueillait, se pressait dans ce lieu vénérable ?

En exaucant nos vœux dans sa chapelle de Bon-Secours, Marie a donc fait connaître à tout le diocèse qu'aujourd'hui comme autrefois elle voulait être spécialement honorée dans ce temple ; que ce sanctuaire devait être pour nous, comme pour nos pères, un lieu de refuge dans les grandes calamités ; que cette chapelle était vraiment le tronc, du haut duquel elle exerçait ses miséricordes dans ces jours mauvais où le bras d'une justice rigoureuse s'appesantissait sur nous, misérables enfans d'Adam.

C'est à la suite de semblables faveurs, N. T. C. F., et au commencement d'un mois tout entier consacré à Marie, que Nous entreprenons de Nous acquiescer d'un devoir si doux pour Notre cœur, et dicté d'ailleurs par la plus vive reconnaissance. Car Nous serions le plus ingrat des hommes, et Notre langue devrait pour toujours s'attacher à Notre palais, si jamais Nous venions à oublier que c'est à vos ferventes prières dans la sainte chapelle de Bon-Secours, que Nous sommes redevable de la santé dont nous jouissons aujourd'hui. Ah ! puissions-Nous du moins la consacrer tout entière à la gloire de Marie et à la sanctification de vos âmes ! Il est donc juste, N. T. C. F., et il est grandement temps que Nous écrivions la voix, pour Nous acquiescer, autant qu'il est en Nous, du devoir que Nous impose Notre vœu. Car qui sait si Notre négligence dans un point si grave ne nous attirerait pas de nouveaux malheurs ! Ils sont bien à craindre ces malheurs dans un temps comme celui-ci où tout est en mouvement dans l'ancien monde. Vous n'entendez aujourd'hui parler que de royaumes bouleversés, de peuples couronnés, de couronnes pulvérisées, de sceptres brisés. C'est bien assurément le temps, N. T. C. F., de nous écarter de la Sage : *Vanité des vanités, tout n'est que vanité.* Quoiqu'il en soit, prions Dieu, et recourons à Marie pour que l'heureuse paix dont nous jouissons, ne soit point troublée par ces grandes commotions qui agitent les peuples de la vieille Europe, et qui semblent être les avant-coureurs de guerres cruelles et sanglantes.

Nous vous exhortons donc, N. T. C. F., à faire souvent et avec dévotion le pieux pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours. C'est pour la plus grande gloire de Marie, le plus grand bien de vos âmes et l'acquiescement de Notre conscience, que Nous vous invitons à lever vos regards vers ce lieu, d'où vous devez attendre un puissant secours. Car Nous sommes convaincu que cette chapelle est un de ces lieux privilégiés, où Dieu se plaît à exercer ses grandes miséricordes, par l'intercession de Marie ; et que l'on peut en toute vérité lui appliquer ces paroles de l'Écriture : *J'ai choisi pour moi ce lieu, comme une maison de sacrifice.* ... Lorsque j'aurai commandé aux nuées de dévorer la terre ; et que j'aurai envoyé la peste contre mon peuple... s'il se convertit... je lui pardonnerai ses péchés... Mes yeux seront ouverts et mes oreilles seront attentives à la prière de celui qui priera dans ce lieu.

Pour rendre ce lieu plus vénérable et plus cher à vos cœurs Nous avons intention d'y exposer à la vénération des fidèles de saintes images ; et Nous avons la ferme confiance qu'elles seront les instruments de la divine miséricorde pour vous combler de grâces. Car si, dans l'ancienne loi, la verge d'Aaron, qui avait servi à tant de prodiges, était religieusement gardée dans l'Arche d'Alliance ; si cette Arche sainte était une source de bénédictions pour la maison d'Obédém où elle fut conservée quelque temps ; si le serpent d'airain, exposé à la vue du peuple dans le désert, avait la vertu divine de guérir ceux qui avaient été mordus par des serpents de feu, si le sang de l'Agneau Pascal était un signe de salut au passage de l'Ange exterminateur, croyez que, dans la loi nouvelle, Dieu attache aussi des grâces spéciales à certains objets dont il lui plaît de se servir pour répandre ses bénédictions sur son peuple. D'ailleurs, ce n'est pas Nous, N. T. C. F., qui désignons cette chapelle pour être un lieu de pèlerinage diocésain ; il est évident que Dieu l'a choisie ; et qu'il l'aime plus que tous les autres Tabernacles de Jacob. *Diligit Dominus portas Sion super omnia Tabernacula Jacob.* Il suffit, pour le bien comprendre, de jeter un coup d'œil sur notre histoire, et de consulter les souvenirs des traditions de notre pays.

Le pèlerinage de Bon-Secours a commencé avec le pays, et malgré les malheurs des temps, trois églises se sont successivement élevées sur les fondements jetés en terre en 1657 ; preuve que nos pères ont vivement senti le besoin d'un pareil sanctuaire. Sur son frontispice brille l'auguste nom de Marie. C'est la reconnaissance du cœur plus que le ciseau de l'ouvrier, qui a gravé ce monogramme sacré. Il est à peu près aux siècles à venir que Montréal, dans ses plus grandes calamités, ne doit jamais manquer de confiance et de secours. *Marin, O nomen sub quo namini desperationem est.* (St. Augustin.) Son front n'a d'autre ornement que la simple, mais noble inscription : *Marin, auxilium Christianorum.* Tel fut toujours le cri de confiance de nos pères au milieu des épreuves sans nombre que leur ménagea la divine Providence, et telle fut aussi, dans tous les temps, leur unique ressource, pour se soustraire à une ruine totale dont ils furent si souvent menacés. O Montréal ! regarde avec complaisance, lis avec joie et bonheur cette précieuse légende : *Marie, secours des chrétiens*, car tes destinées sont grandes, si ta confiance en Marie répond à l'attente de ceux qui t'ont fondée. Rends-toi digne de reprendre et de porter toujours le glorieux nom de *Ville-Marie*. Hélas ! c'est peut-être par ta faute que tu as perdu ce nom si grand, si doux pour nos pères. Ne te serait-il pas permis de reprendre ce premier nom qui est sacré, tandis que l'ancienne capitale du Haut-Canada s'est fait gloire de son nom de Toronto, quoiqu'il ne soit qu'un nom sauvage.

Pour qu'il ne manque à la sainte chapelle de Bon-Secours rien de ce qui pourrait entretenir votre confiance, Nous allons établir la pieuse *Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice*, qui lui convient si bien, et à laquelle devront s'agréger toutes les paroisses du diocèse qui voudront lui appartenir. Par cette institution, Nous voulons, N. T. C. F., élever un monument durable à la piété de nos pères. Car quand ils voient la généreuse résolution de venir fonder dans le nouveau monde, à l'honneur de Marie, la ville que nous habitons, ils formeront une Association qui ait ce titre mémorable : *Société de Notre-Dame de Montréal, pour la conversion des sauvages.*

En érigeant à Bon-Secours la Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice, Nous voulons donc ressusciter, autant qu'il est en Notre pouvoir, cette belle *Société de Notre-Dame de Montréal*, qui fut tant d'honneur à la foi vive de nos pères. A la place des cent associés, entrés dans le principe pour la conversion et la civilisation des sauvages, Nous espérons réunir des cent mille associés, sous le glorieux étendard de Notre-Dame de Bon-Secours, pour détruire tous les vices et toutes les erreurs, et surtout les vices affreux de l'ivrognerie et de l'impureté, si capables de ruiner nos corps et nos âmes, et de faire notre malheur dans le temps et dans l'éternité.

Le pays chartrain que Nous avons eu le bonheur de visi-

ter, était autrefois couvert de cent-neuf églises ou chapelles dédiées à Marie, et relevant toutes de la fameuse église de Notre-Dame de Chartres. Tant de monuments prouveraient seuls que Chartres était vraiment, comme on la nommait, la ville de la Ste. Vierge. Aussi est-elle représentée sous un emblème sacré et avec cette légende : *Qua es carnalium tutela? Maria, Mater gratia, Mater misericordis. Quelle est la défense des chartrains? C'est Marie, Mère de grâces, Mère de miséricorde.* C'est ce qui a fait dire à un ancien Auteur, qu'à Chartres tout retentissait du nom de Marie. *Carnutum ubi omnia Mariam sonant.* Marie n'a pas laissé sans récompense une si grande piété ; et l'histoire est là pour nous raconter les glorieux événements qui ont illustré cette célèbre cité. *Gloriosa dicta sunt de le, civitas Dei.*

Nous vous dirons ici, N. T. C. F., pour votre consolation, que nous avons le bonheur d'être en société de prières avec cette ville si dévote à Marie ; et que tous les ans, le 12 juin, un des Chanoines de Chartres, qui est en même temps Chanoine Honoraire de Montréal, célèbre la Messe pour ce diocèse, pendant qu'un des Chanoines de St. Jacques, qui est l'honneur d'être Chanoine de cette célèbre Église, la dit dans Notre Cathédrale pour le diocèse de Chartres.

Nous marcherons sur les traces de Chartres, N. T. C. F., et nous partagerons à ses privilèges par le moyen de la pieuse Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice. Car chaque association paroissiale sera comme une église vivante, et relèvera l'église-mère, Notre-Dame de Bon-Secours, qui bientôt dilatera son sein, en voyant se multiplier ses enfans. Oh ! croyez-le, N. T. C. F., il n'y a jamais trop de sanctuaires pour la prière et pour l'expiation, ni trop d'abris pour la vertu et le repentir. Ah ! tâchons, par cette noble association, de conserver à cette ville et à ce diocèse la précieuse empreinte religieuse, que deux siècles de foi et de piété lui ont donnée. Puisse cette Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice protéger toutes les louables associations formées pour le bonheur et la prospérité des heureux habitants de ce pays !

Afin de conserver tous les précieux souvenirs qui doivent, N. T. C. F., vous attacher à Notre-Dame de Bon-Secours, Nous nous proposons d'y transporter, le vingt-un de ce mois, une statue qui remplacera celle qu'une main sacrilège déroba à votre piété, en 1831. Puisse cette nouvelle image devenir, comme l'ancienne, l'instrument des miséricordes de Marie ! Ce qui pourra vous la rendre vénérable, c'est qu'elle a reçu une bénédiction solennelle à Notre-Dame des Victoires à Paris, ce sanctuaire sacré vers lequel se portent aujourd'hui les regards de l'univers entier, à cause des fleuves de grâces qui en dé coulent et arrosent toute la terre. Elle est donc, il faut l'espérer, toute imprégnée des célestes bénédictions, qui lui ont été données à l'anneau du très-saint et Immaculé Cœur de Marie, pour secourir les pauvres pécheurs, et les délivrer de leur malheureux état. Pour rendre cette statue encore plus chère à vos cœurs, et plus digne de votre confiance, Nous la couronnerons avec les pompes cérémonielles qui s'observent à Rome, quand il est question de désigner au peuple fidèle celles des saintes images de la B. Vierge, dont Dieu a voulu se servir pour lui accorder quelques faveurs signalés.

La reconnaissance nous fait un devoir de ne jamais oublier que les prières, faites l'an dernier dans la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, délivrèrent la ville et les campagnes de la terrible épidémie, qui répandait au loin tant de frayeur. A cette fin, Nous y déposerons dans quelque temps un tableau qui représentera la glorieuse Vierge Marie, arrêtant par sa puissante protection le typhus aux portes de cette ville. Vous l'aurez sous les yeux comme un mémorial toujours subsistant, pour vous exciter sans cesse à l'amour et à la reconnaissance envers cette insigne bienfaitrice.

Venez donc, N. T. C. F., venez visiter avec confiance et dévotion le sanctuaire de Bon-Secours. La divine providence l'a placé au centre de cette ville, qui elle-même est le centre d'un district riche et populeux, et aussi la capitale et comme le centre d'une immense Province, afin que chacun y pût avoir un accès facile. Elle domine le port qu'abandonne, chaque jour, des milliers de personnes, et regarde la baie qui étale aux yeux de l'étranger la magnificence de notre ville, pour que tous puissent rendre leurs vœux à Notre-Dame de Bon-Secours.

Visitez-la assidûment, habitants de Montréal qui avez le bonheur de posséder au milieu de vous ce vénérable sanctuaire. Allez-y entendre la Messe en vous rendant à vos occupations ; et rentrez-y le soir après les travaux de la journée. Ne passez jamais devant ce lieu sans nous saluer Marie. C'est pour vous et inviter que Nous ferons tracer sur le portail, en lettres d'or, ces vers que nous lisons sur le port des trois Aves à Chartres :

Si l'amour de Marie  
En ton cœur est gravé,  
En passant, ne l'oublie  
De lui dire un Ave.

Visitez-la, vous tous qui habitez nos paisibles campagnes, chaque fois que vos affaires vous amèneront dans cette ville. Allez avec une confiance filiale exposer tous vos besoins et ceux de vos familles à Notre-Dame de Bon-Secours. Allez lui demander le succès de vos affaires qui vous obligent à venir ici, et n'oubliez pas de vous recommander à elle, pour qu'elle vous aide à remporter chez vous le précieux trésor de votre innocence. En faisant vos marchés sous les yeux de Marie, le secours des chrétiens, gardez strictement les règles de la société, de la justice et de la piété. Retournez ensuite en paix dans vos rencontres demeures ; et que l'on n'ait pas la douleur de rencontrer sur les routes du marché aucun d'entre vous dans un état d'ivresse.

Visitez-la, pieux navigateurs, qui courez tant de dangers, sur ce fleuve, qui déroulent si majestueusement ses eaux au pied de Notre-Dame de Bon-Secours, comme pour vous inviter à aller vous recommander à elle, chaque fois que vous quittez le port où que vous y rentrez. Regardez-la cette sainte chapelle, chaque fois que vous la traversez. Dans les dangers, jetez les yeux sur cette étoile de la mer, et invoquez Marie : elle vous préservera du naufrage. *Respecte Stellam, voca Mariam.*

O chers navigateurs, qui êtes exposés à tant de dangers

sur les eaux, c'est pour vous, et pour vous remplir d'une juste confiance en Notre-Dame de Bon-Secours, que nous ferons exposer, sur la façade qui donne sur le St. Laurent, une statue pour remplacer un ancien tableau qui autrefois avertissait les voyageurs que Marie était là pour les protéger. Sa tête sera couronnée d'une inscription semblable à celle qui ornait autrefois les statues placées, comme des sentinelles, aux huit portes de Chartres : *Marianopolis Tutela.* Aux pieds, on lira cette autre, qui se voit encore sur une des Madones de Gènes : *Posuerunt me custodem ;* par laquelle la Ste. Vierge elle-même avertit tous ceux qui entrent dans cette grande ville, que les citoyens de cette superbe cité l'ont choisie pour leur gardienne.

Tels sont, N. T. C. F., les momens qui attesteront à tous les âges que Marie est la Patronne et la mère de Montréal et de tout le diocèse. Tels sont les motifs qui doivent vous pénétrer tous d'une vive confiance dans son puissant secours. Tels sont les traits aimables qui vont nous affectionner à ce tabernacle : *Quam dilectu tabernacula tua!* Tels sont les biens désirables qui vont nous faire diriger nos pas vers ce sanctuaire. *Stantes erant populi nostri in aëtris tuis.* Ah ! que les lampes que nous allions allumer dans cette enceinte sacrée, et devant ces saints images, ne s'éteignent jamais ; car, hélas ! avec elle s'éteindrait l'esprit religieux !

A CES CAUSES, le Saint Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de Nos Vénérables Frères, les Chanoines de Notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, régions, statuts et ordonnances ce qui suit :

1° Nous confirmons, par le présent Mandement, ce que nous avons déjà réglé dans Notre Lettre Pastorale du treize août dernier, par rapport à la chapelle de Bon-Secours.

2° Cette chapelle aura pour Titulaire la fête de Notre-Dame de Bon-Secours, qui se célèbre le vingt-quatre mai, et qui sera de rite double de première classe avec octave.

La fête de l'Assomption sera comme ci-devant la fête paroissiale, et on la célébrera en la manière accoutumée.

3° En vertu d'un Indult du Souverain Pontife, en date du trente-un mai mil-huit-cent-quarante, nous établissons, dans la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, la Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice, avec tous les privilèges et indulgences qu'y ont attachés les Souverains Pontifes, sans qu'il soit nécessaire de s'agréger à cette Confrérie établie à Munich ou ailleurs. Mais Nous voulons que les Confréries particulières, érigées dans les autres églises, soient agréées à celle de Notre-Dame de Bon-Secours, qui sera comme l'Archiconfrérie de cette pieuse Association.

4° Nous autorisons Messieurs du Séminaire de St. Sulpice, qui déservent Notre-Dame de Bon-Secours, à faire, dans cette chapelle, tous les offices et pieux exercices qu'ils jugeront convenables, pour entretenir la dévotion des fidèles, et favoriser les pèlerinages qui s'y feront.

5° Chaque fois que l'on chantera ou récitera, à Bon-Secours, les litanies de la Ste. Vierge, on répètera trois fois l'invocation : *Auxilium Christianorum, ora pro nobis.*

6° Nous accordons 40 jours d'indulgence à tous ceux qui diront avec confiance : *« Maria, auxilium Christianorum, ora pro populo, interveni pro clero. O Marie, secours des chrétiens, priez pour le peuple, intercédiez pour le clergé. »* L'on se souviendra que ces paroles forment les inscriptions de la chapelle et de la statue de Notre-Dame de Bon-Secours, et qu'elles doivent être comme le cri de confiance, et le mot de ralliement des pieux pèlerins.

Telles sont, O Marie, les dispositions que Nous osons aujourd'hui prendre, pour vous faire honorer dans votre pieuse chapelle de Bon-Secours. C'est bien peu de chose pour vous qui méritez tant d'honneurs dans le ciel et sur la terre, Daignez toutefois les bénir et les avoir pour agréables. Maintenant, O divine Marie, veuillez bien, du haut de votre sanctuaire, tenir vos yeux miséricordieux, toujours fixés sur cette ville et ce diocèse, qui vous appartiennent à tant de titres, et qui vous sont spécialement consacrés. Souvenez-vous que votre chapelle de Bon-Secours est la première église de cette ville qui ait entendu, dans Notre jeunesse, Nos supplications ; et que dès lors, vous daignâtes Nous choisir pour gouverner, sous votre direction et protection, ce nouveau diocèse. Vous connaissiez pourtant que Nous n'étions ni dignes, ni capable. Nous aimons à en faire ici, publiquement et dans la sincérité de Notre âme, l'humble aveu, pour que tous sachent que le bien qui se fait n'est pas Notre ouvrage, mais le vôtre. Comme Nous sommes saisi de crainte à la vue du danger éminent que nous courons de Nous perdre, et de perdre avec Nous, les chères brebis confiées à Nos soins, nous criions vers vous, et Nous vous disons avec larmes : *« Accordez-nous à tous la pureté et l'innocence. Vitam presta puram. Montrez-nous le chemin qui nous mène sûrement à la perfection. Iter para tutum. »* Ne permettez pas que tant d'âmes confiées à Notre sollicitude soient perdues par Notre négligence ou Notre inexpérience ; mais faites que tous ensemble, nous nous réunissions dans le Tabernacle étouffé, pour y contempler à jamais Jésus, votre divin Fils, et nous réjouir toujours avec vous, *« Ut videntes Jesum, semper collatempur. »* Ah ! quand viendra cet heureux jour ! Amen.

Soit le présent Mandement lu ce jour à la chapelle de Bon-Secours, à l'exercice du Mois de Marie, puis aux prêtres des églises cathédrales, et paroissiales de ce diocèse, le premier dimanche après sa réception, et dans les Chapitres de toutes les Communautés, aussitôt que possible, après qu'il y aura été reçu.

Donné à Montréal, en Notre Palais Episcopal, sous Notre seing et sceau, et le contre-seing de Notre Sous-Secrétaire, le premier Mai, mil-huit-cent-quarante-huit.

L. S.  
✠ IG, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL,  
Par Monseigneur,  
ALBERT LACOMBE,  
Ecc., Sous-Secrétaire.

(Vraie copie,)  
(Contre-signé,) ALBERT LACOMBE,  
Ecc., Sous-Secrétaire.

NOUVELLES ETRANGERES.

ITALIE.

L'armée piémontaise reste cantonnée entre le Minicio et l'Adige. Le quartier-général du roi était, à la date des dernières nouvelles, établi à Pocolongo, sur la rive droite du Minicio, à deux lieues de Peshiera. Le maréchal Radetzky était avec une partie de son armée à Villafranca, à moitié chemin de Vérone au Minicio.

Quelques engagements ont déjà eu lieu entre les troupes des deux partis. Voici comment une lettre écrite du camp autrichien dans la Gazette d'Augsbourg rend compte d'un combat destiné à figurer dans l'histoire de cette guerre sous le nom de combat de Goito :

Le 8 avril, nos troupes ont soutenu avec avantage deux combats d'avant-postes sur le Minicio, près de Goito et près de Mozambano. Quelques compagnies du 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs avaient pris position dans le voisinage de Goito. Attaqués par des forces supérieures piémontaises, nos braves Tyroliens firent une résistance opiniâtre, repoussèrent l'ennemi, et lui tuèrent beaucoup de monde, surtout un grand nombre d'officiers. Mais les Piémontais ne tarirent pas à recevoir des renforts considérables ; trois batteries firent feu sur nos hommes, auxquels s'étaient joints des Autrichiens, et ils furent obligés de se retirer en passant le pont, malheureusement après une perte considérable ; ensuite ils firent sauter le pont. Le 9, l'ennemi avait disparu de nos avant-postes.

Le maréchal Radetzky a publié un bulletin de l'affaire de Goito, en date de Vérone, le 9 avril. Il annonce dans ce bulletin que les troupes autrichiennes ont été obligées de reculer devant un ennemi supérieur en nombre, mais après lui avoir tué beaucoup de monde. Aussitôt le maréchal a fait avancer 20,000 hommes de Vérone à Villafranca, mais l'ennemi n'a point paru.

La Dalmatie est en pleine révolte. Des lettres d'Odessa annoncent que le 2, une colonne de volontaires vénitiens était arrivée tout armée. Le 8, une estafette a apporté la nouvelle que le corps d'armée autrichien qui se trouvait sur l'Insozo et le long de ligne de Gorizia, avait reçu l'ordre de partir de suite pour Trieste, gravement menacé par les troupes qui étaient en garnison en Istrie et en Dalmatie, et qui se seraient soulevées en faveur des Udinais.

Le duc de Parme, rétabli un moment au pouvoir, se retire pour la seconde fois. Il a remplacé la régence par un gouvernement provisoire, qui administrera le pays sous la tutelle du roi de Sardaigne jusqu'à la fin de la guerre.

Parme a donc proclamé son indépendance définitive. La régence de l'Etat a fait une proclamation pour la convocation d'un gouvernement provisoire, en laissant l'Etat de Parme libre dans le choix des membres qui doivent le composer.

ROME.—La Gazette de Rome publie la déclaration suivante :

Plusieurs fois on a soumis à Sa Sainteté les instances des RR. PP. Jésuites, par lesquelles ils exposaient les angoisses dont leur Compagnie est travaillée, même dans cette capitale, et la nécessité qu'il fut pourvu à leur sûreté personnelle. Le Saint-Père, qui a toujours regardé avec une extrême bienveillance ces religieux comme d'inébranlables auxiliaires dans la vigne du Seigneur, n'a pu qu'éprouver une nouvelle et plus vive amertume devant une si malheureuse situation ; toutefois, en égard à l'excitation toujours croissante des esprits et à la diversité des partis qui menacent d'amener de sérieuses conséquences, force lui a été de prendre en sérieuse considération la gravité de la question. Il a donc voulu, avant-hier, par l'entremise d'un haut personnage, faire connaître au R. P. général de la Compagnie les sentiments exprimés ci-dessus, en même temps que la perplexité où il se trouvait par la difficulté des temps et le danger de quelque sérieux accident. Sur cette signification, le P. général ayant convoqué les Pères consultants à délibérer, il a été résolu par eux de céder à la force des circonstances, ne voulant pas que leur présence servit de prétexte à quelque grave désordre et à l'effusion du sang.

En suite de quoi, les mesures nécessaires ont été prises avec le R. P. général, tant pour la manière d'effectuer cette résolution qu'afin de pourvoir aux écoles du collège romain, aux maisons religieuses par eux habitées et au soin de leurs biens et de leurs propriétés, en sorte que leur entretien soit ainsi spécialement assuré.

Après cet exposé des choses, nous sommes autorisés à déclarer faux tout ce qui était publié hier dans un écrit anonyme.

FRANCE.

MANIFESTATION DE LA GARDE NATIONALE.

La date du 16 avril restera, c'est la date de la plus belle journée que compte la République depuis le 24 février. Provoquée par une imprudente manifestation, la garde nationale s'est levée en masse, armée tout entière, anciens et nouveaux, d'une seule et même volonté.

Elle a pris en main la cause de l'ordre et de la véritable liberté, du Gouvernement, de la République elle-même, qui ne résisterait pas à certaines expériences.

Voici le récit de cette journée, emprunté aux journaux du soir, et complété par nos propres renseignements.

On lit dans la Patrie :

Une grande manifestation vient encore d'avoir lieu. Ce matin, la plupart des corps de métiers, convoqués, dit-on, par MM. Louis Blanc et Albert, se sont réunis au Champ-de-Mars, dans le but de proposer au Gouvernement provisoire quatorze d'entre eux comme officiers d'état-major de la garde nationale, et en même temps d'appeler de nouveau son attention sur la question de l'organisation du travail. Vers midi, une foule immense se trouvait au lieu du rendez-vous.

À deux heures, elle s'est mise en marche dans le plus grand ordre pour l'Hôtel-de-Ville. Le défilé de cette masse d'hommes présentait le coup d'oeil le plus pittoresque ; des bannières tricolores flottaient au milieu de chaque corps d'état ; sur toutes ces bannières était inscrite en grosses lettres cette devise :

**ABOLITION DE L'EXPLOITATION DE L'HOMME PAR L'HOMME.—ORGANISATION DU TRAVAIL PAR L'ASSOCIATION.**

Au nombre de ces bannières, celle des tapisseries se faisait particulièrement remarquer par les ornemens qui la couvraient.

La colonne a suivi les quais jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Le plus grand ordre n'a cessé de régner pendant le défilé.

Pendant que cette manifestation se préparait au Champ-de-Mars, des bruits d'une nature alarmante étaient répandus dans Paris ; quelques-uns prétendaient qu'il s'agissait d'une démonstration organisée par certains clubs contre une

partie du Gouvernement provisoire ; d'autres affirmaient qu'il s'agissait d'un mouvement communiste.

À midi et demi, le rappel a été battu à l'Hôtel-de-Ville ; aussitôt la garde républicaine, le bataillon de la mobile et celui de la garde nationale de garde a pris les armes.

À une heure de l'après-midi, la 9<sup>e</sup> légion de la garde nationale dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville, et le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> de la mobile, commandés par les chefs de bataillon Hamel et Clary, arrivés presque en même temps, ont occupé la salle Saint-Jean et les appartements donnant sur la rue Lobau. Au même moment tous les élèves des écoles ont fait irruption dans l'Hôtel-de-Ville, et ont reçu des armes et des cartouches ainsi que toutes les légions occupant l'Hôtel-de-Ville et la place.

À deux heures de l'après-midi, la place de l'Hôtel-de-Ville était occupée par 50,000 gardes nationaux formés par légions et massés par colonnes.

Sur les quais, jusqu'au pont Saint-Michel, 50,000 autres gardes nationaux se trouvaient massés, et barraient tout passage ; les rues de la Vannerie, du Temple, Lobau, des Coquilles et de la Tixeranderie, débouchant sur la place de l'Hôtel-de-Ville, étaient occupées par des masses de gardes nationaux, et les 20,000 hommes de la garde mobile, ayant à leur tête le général Davivier.

En moins d'une demi-heure, le colonel Rey, gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, par les dispositions militaires qu'il avait prises du premier étage au comble, avait rendu l'hôtel inexpugnable. Chaque porte de l'Hôtel-de-Ville était défendue par une pièce de canon, servie par l'artillerie de la garde républicaine. Les membres de la Société de la musique populaire, au nombre de 250, qui faisaient une répétition dans la salle Saint-Jean, se sont transportés immédiatement devant l'hôtel, et ont fait entendre la *Marschaise* et les *Gironcins*. Les 50,000 hommes qui se trouvaient sur la place répétaient en chœur des airs patriotiques.

L'enthousiasme était à son comble. Les cris de : Vive la République ! Vive le gouvernement provisoire ! retentissaient dans l'air, et chaque homme élevait sur sa baïonnette son schako, son képi, son chapeau ou sa casquette.

La colonne sortie du Champ-de-Mars a débouché alors sur la place ; à sa tête se trouvaient plusieurs citoyens à cheval, parmi lesquels on nous a dit avoir reconnu M. Cabot.

Aussitôt que le caractère de la manifestation a été parfaitement connu, le peuple en armes de la garde nationale et le peuple qui venait du Champ-de-Mars ont fraternisé aux cris mille fois répétés de : Vive la République !

À quatre heures, M. Limart ne paraît au balcon avec tous les membres du gouvernement provisoire, l'enthousiasme tient du délire.

Tout s'est donc fort bien passé, et nous espérons que l'on n'aura aucun désordre à signaler. Il est fâcheux cependant que MM. Louis Blanc et Albert aient cru devoir prendre sur eux d'organiser une semblable manifestation sans en avoir averti leurs collègues. Si pacifiques que soient ces grands mouvements d'hommes, ils alarment les populations et retardent le rétablissement de la confiance.

On lit dans le *Moniteur* :

Ce soir, une seconde manifestation a eu lieu, plus grande, plus solennelle encore.

Le rappel a battu de nouveau ; toutes les légions se sont réunies, pour se rendre de nouveau à l'Hôtel-de-Ville. Le défilé a eu lieu par les quais. Il a commencé à huit heures ; à dix heures, il n'était pas encore terminé.

Pendant tout le trajet, un cri continu, poussé par 200,000 voix, une explosion formidable et unanime a retenti : " A bas les communistes ! A bas Cabot ! A bas les faïnéants ! Vive la République ! Vive le gouvernement provisoire ! Vive Lamartine ! " Ces sont les cris qui ont manifesté et rendu évident à tous les yeux le véritable sens de cette journée.

Le général Courtais, entouré de son état-major, stationnait sur la place de l'Hôtel-de-Ville ; il félicitait les légions à mesure qu'elles défilait devant lui.

À neuf heures, le gouvernement provisoire a harangué la garde nationale.

Tout Paris s'est illuminé spontanément.

FETE NATIONALE ET DISTRIBUTION DE DRAPEAUX.

Paris, 20 avril 1848.

La grande fête, célébrée aujourd'hui pour faire fraterniser ensemble la garde nationale et l'armée, s'est passée avec un ordre admirable. L'harmonie la plus parfaite a régné entre tous les citoyens, et cette démonstration a prouvé une fois de plus qu'il y a en France quelques instincts qui veulent l'unité, la masse de la nation est en faveur d'une organisation pacifique et régulière de la République.

Jamais on n'avait vu une pareille masse de gardes nationaux réunis sous les drapeaux. On en comptait plus de 330,000, et cinq mille hommes de troupes de ligne les accompagnaient. À sept heures du matin, cette formidable armée occupait les places qui leur avaient été assignées depuis le carré Marigny jusqu'à la Bastille et le long des deux quais.

À huit heures, les membres du gouvernement provisoire se sont rassemblés au ministère de la guerre ; ils en sont partis à huit heures et demi pour se rendre sur l'estrade placée à l'arc de triomphe.

Au moment où ils ont pris place, vingt-et-un coup de canon ont annoncé le commencement de la fête.

Derrière les membres du gouvernement provisoire se trouvaient placés :

Les membres du conseil d'Etat, les députations de la cour de cassation, de la cour des comptes, de la cour d'appel et des autres tribunaux, des officiers généraux de l'armée et de la marine, les sous-secrétaires d'Etat, les adjoints du maire de Paris, les principaux fonctionnaires administratifs, une députation du corps des ponts-et-chaussées, une députation du conseil de l'instruction publique, une députation de la commission du gouvernement pour les travailleurs, une députation des blessés de février et des anciens condamnés politiques.

Les colonels des différentes légions et des détachemens de l'armée, les chefs de bataillon de la garde nationale, les colonels de la garde républicaine et de la garde civile, tous accompagnés de leurs porte-drapeaux, étaient rassemblés en face de l'estrade.

À neuf heures a commencé la distribution des drapeaux, qui a présenté le caractère le plus imposant et le plus martial.

Chaque colonel est monté sur l'estrade, et a reçu son drapeau des mains l'un des membres du gouvernement provisoire.

Pendant la distribution des drapeaux, le canon tirait de minute en minute.

Le défilé a eu lieu ensuite, par bataillons en masse et par pelotons, enseignes déployées, au bruit des tambours et de la musique. Ce défilé n'a pas duré moins de huit heures et partout il a été accueilli par la population avec les signes

du plus vif enthousiasme et de la plus sincère cordialité. Rien n'est venu troubler cette fête magnifique.

Une salve d'artillerie a annoncé la fin du défilé et le départ des membres du gouvernement provisoire. Le soir, la ville a été illuminée.

POLOGNE.

On lit dans les journaux de Paris :

Nous apprenons de source certaine que le cabinet prussien prépare en ce moment une nouvelle organisation du grand duché de Poson, organisation essentiellement favorable à la nationalité polonaise.

Les districts allemands, qui forment un demi-cercle autour du grand duché, doivent en être séparés et seront annexés aux provinces limitrophes allemandes. Le reste du grand duché formera désormais un état à part, que le roi de Prusse gouvernera séparément comme grand-duc, selon une constitution spéciale. Dans cet état, l'organisation sera entièrement polonaise : milices à part, trésor distinct, ministres locaux, langue officielle, tout sera polonais.

D'après les journaux allemands que nous recevons aujourd'hui, nous apprenons en effet qu'un arrangement a été conclu par le général Willisen avec les insurgés du grand duché de Poson. Cet arrangement assure une existence distincte à une partie du grand-duché de Poson, quoique, d'un autre côté, il réduise considérablement la partie polonaise échue à la Prusse dans les trois démembrements de la Pologne. La convention a été faite le 11 avril, en présence de M. Didier, agent du gouvernement français, présent à Poson. Le général Willisen est aussitôt reparti pour se rendre auprès du roi ; les journaux de Berlin du 14 avril annoncent en effet son arrivée à Postdam.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid le 13 avril :

Le roi a fait hier une chute de cheval. Au moment où il sortait pour faire une promenade, le cheval s'est cabré, et le roi a eu le bras dévié. Il a pu rentrer à pied au palais, où il a reçu les soins de M. Sanchez, médecin du palais. On espère que cet accident n'aura pas de suites fâcheuses. Le roi est mieux aujourd'hui, quoiqu'il soit encore alité.

Le baso-main de l'infante a été très brillant. Le duc de Montpensier était debout à côté de l'infante.

On écrit de Madrid le 14 avril :

La tranquillité est complète, tant dans la capitale que dans les provinces.

Le roi va mieux aujourd'hui, et l'on espère que sa chute de cheval ne sera suivie d'aucune conséquence sérieuse.

L'infante et le duc de Montpensier doivent quitter la capitale demain ou après-demain pour se rendre à Aranjuez ; ils iront ensuite résider quelque temps à Séville. Ce voyage a eu lieu, dit-on, avec le consentement de la reine.

La Gazette publie un ordre du ministre des finances autorisant le directeur de la banque de Saint-Ferdinand à acheter tout l'argent provenant des mines qui appartiennent à l'Espagne.

Voici le texte de l'ordonnance royale rendue à ce sujet :

« La reine a cru devoir autoriser Votre Excellence, comme directeur de la banque espagnole de Saint-Ferdinand, à faire acheter par cet établissement tout l'argent des mines de la Pénninsule que la banque pourra acquérir pour le compte des finances publiques. »

On croit que cette mesure a pour but d'augmenter le numéraire, qui menace de devenir rare.

Le gouvernement espagnol vient d'ordonner à ses agents en France d'accorder des passeports pour l'Espagne aux émigrés espagnols de toutes les opinions politiques, qui, par suite du congé qui leur a été donné aux entreprises où ils étaient occupés, se trouveraient sans travail.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 16 MAI 1848.

LA GAZETTE DE QUEBEC.

Nous lisons dans la Gazette de Québec du 13 courant l'article suivant :

« Le *British Colonist* de Toronto du 7 dit : Nous sommes informés que le gouvernement impérial a avisé Sa Majesté de désavouer l'acte passé durant la dernière session du Parlement Provincial relatif aux immigrants, et que le dit acte a été désavoué. »

Voilà pour la hâte ; reprend la Gazette, avec laquelle le notre nouveau ministre provincial a prouvé que le parlement ; c'était le meilleur plan de conserver ses places. Les ministres savaient que le parlement avait été convoqué de bonne heure par leurs prédécesseurs, conformément à la dépêche de Lord Grey, afin que, si l'acte des émigrés que l'on se proposait de passer avait selon le gouvernement impérial quel que défaut, on pût le renvoyer pour l'amender ; mais ils ne se sont pas plutôt vus au pouvoir et ils n'ont pas plutôt reçu la responsabilité de veiller aux intérêts publics et à la sûreté de la province, qu'ils ont renvoyé leurs collègues (les membres de la Chambre) pour faire des élections (to go electionering) ; et quand le bill est revenu avec les objections qui devaient le faire désavouer, le parlement ne s'agissait plus pour l'amender. Ainsi les habitants de la Province sont encore exposés à toutes les horreurs de l'an dernier ; ainsi leurs intérêts les plus vitaux sont méprisés par des hommes politiques (politicians).

Est-il possible de se prononcer plus ouvertement contre un ministère ? Et pourtant la Gazette de Québec prétend garder la neutralité ! En vérité elle entend la neutralité d'une manière à elle particulièrement. Si notre confrère de la Gazette avait voulu se donner la peine, s'il n'avait pas voulu trouver le ministère en défaut, il ne l'eût pas accusé dans cette affaire, il eût rejeté tout le blâme sur Lord Grey lui-même. En effet le ministre des colonies dans sa dépêche, au sujet de l'émigration, disait que le Canada devait se protéger lui-même, qu'il devait faire comme les Etats-Unis et passer une loi pour mettre les citoyens de

cette province à l'abri des calamités de l'année de misère. Il allait plus loin : il traçait à l'administration une espèce de plan pour le nouvel acte des émigrés. Et c'est après avoir parlé et agi ainsi, et en présence du fait suivant, savoir, que M. Sherwood, M. Cameron et autres membres de la dernière administration s'opposèrent à ce que l'on imposât sur les émigrés une taxe de dix louis comme le voulaient plusieurs représentants, et dirent qu'il fallait se conformer à la « Gazette de Québec » vient accuser le ministère actuel ! Mais que notre confrère de Québec montre donc en quoi le Bill des émigrés diffère des instructions de Lord Grey ; qu'il montre donc quelque chose qui pût faire croire à notre ministère actuel que le bill serait désavoué. Il ne le peut pas. Le bill, s'il est désavoué, le sera parce que Lord Grey n'aura pas osé avouer en Parlement Impérial sa dépêche au gouvernement colonial du Canada, parce que Lord Grey aura préféré sa popularité à la vérité et à la justice. Mais pour notre ministère actuel il ne peut être accusé en cette matière ; s'il y a quelque chose à part de Lord Grey à accuser, c'est le ministère Sherwood. Si en effet les ex-ministres entre vouaient que l'acte tel que passé devait être désavoué, que ne le disaient-ils ? n'étaient-ils pas leur devoir ? n'étaient-ils pas encore ministres ? par conséquent ne devaient-ils pas jusqu'au dernier moment veiller aux intérêts de la Colonie ? Ils ne dirent rien ; car ils ne pouvaient sans doute prévoir un désaveu en cette affaire.

Ainsi donc, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer à notre confrère de Québec, qu'il a attaqué le ministère du jour injustement et qu'il l'a accusé d'une faute dont Lord Grey seul doit porter tout le poids. Si tel n'est pas le cas, qu'il le démontre ; nous nous rendrons à l'évidence. Si au contraire il est impossible d'accuser le ministère par rapport à cet acte des émigrés, nous sommes convaincu qu'il se hâtera de lui rendre justice.

L'AMITIE DES ETATS-UNIS !

Le *Morning Star* de New-York dit le 6 courant :

« Nous nous attendons que le premier mouvement des Canadiens pour célébrer la révolution française sera accompagné de troubles, si ce n'était de danger ; et la tentative de célébrer cet événement a été menacée d'une intervention militaire ! La situation du Canada a causé de grandes craintes en Angleterre. Nous n'intervenons dans aucun de ses mouvements (du Canada), et n'avons aucun désir de nous mêler le moins du monde des luttes qui peuvent y surgir entre le gouvernement et le peuple. Les Français en Canada, durant notre guerre avec l'Angleterre, furent tout à fait loyaux, et refusèrent de se joindre à l'Union. Nous ne leur offrirons pas une semblable occasion une seconde fois, quand même une révolution y éclaterait. S'ils veulent s'unir à nous, c'est à leur tour à faire des propositions. Car après tout notre Union est assez étendue pour tous nos besoins et pour nous, nous aurons mieux vu le Canada, Cuba et le Mexique former des républiques à part. »

Voilà le langage des Américains ; voilà comment ils nous traiteraient si nous voulions nous unir à eux. Ils agiraient en vainqueurs, et prétendraient nous accorder une grande faveur que de nous annexer à leur Union. Aussi redisons-nous avec un de nos confrères de Québec, que la grande masse des Canadiens-Français est encore tout à fait loyale et qu'elle refuserait encore toute offre d'annexion aux Etats-Unis.

CAMBRIA.

Dimanche matin, le *Cambria* est arrivé à New-York après 15 jours de traversée. Les nouvelles ont été transmises hier par le télégraphe. En voici le résumé que nous empruntons à la *Mimere* :

**IRLANDE.**—Le peuple s'arme ; on fait des discours séditieux ; on imprime des appels à la rébellion. Le gouvernement prend des mesures énergiques pour réprimer les troubles. On se plaint du manque de provisions. On dit qu'une perquisition a été faite à Dublin par le gouvernement, dans le but de saisir les dépôts d'armes. Tous les forgerons de cette ville sont occupés à faire des piques. On a pris des mesures pour empêcher que le peuple ne s'exerce au maniement des armes.

**ANGLETERRE.—ECOSSE.**—On craint du trouble parmi les Chartistes en Ecosse, et dans le Nord de l'Angleterre.

**FRANCE.**—Le gouvernement provisoire a rendu un décret pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies, et pour prendre possession des chemins de fer. On annonce une nouvelle discussion violente entre Lamartine et Ledru-Rollin, qui menaçait de renverser le gouvernement.

Les derniers avis de Paris nous apprennent que les retours des élections sont satisfaisants ; le parti modéré, représenté par Lamartine, triomphe. Cette nouvelle a produit un grand soulagement dans le marché monétaire. On disait que Ledru-Rollin n'attendait que l'assemblée de la convention nationale pour résigner.

**ITALIE.**—L'armée de Charles-Albert continue à maintenir sa position sur le Minicio. Les Autrichiens ont eu des avantages dans quelques escarmouches ; ils ont pris possession de Coderopa.

**SICILE.**—La chambre des représentants a décrété la déchéance de Ferdinand, roi de Naples, du trône de Sicile.

Le sentiment républicain fait des progrès à Naples. Le Roi est devenu si impopulaire qu'il est impossible de prévenir les troubles.

Il y a eu des insurrections à Bade et les insurgés ont manifesté le désir de capituler.—Le général Gangeron a conseillé aux rebelles d'obéir à la loi ; son départ fut mortellement blessé d'un coup de feu. Les troupes ont comprimé les insurgés qui ont souffert grandement.—En Prusse on ne pensait pas que les élections se passeraient sans troubles.—A Vienne la tranquillité règne.—Dans le territoire de Schelswig, il y a eu un nouveau démêlé entre les danois et les corps francs : La bataille a duré cinq heures, ceux-ci furent défaits et repoussés sur Schleswig. Les Danois avaient de 10,000 à 12,000 hommes. Les Prussiens ont perdu environ 300 hommes tués et blessés.—Les troupes allemandes sont entrées à Flensburg après avoir pris possession de Schelswig.

L'intention du roi de Sardaigne d'abandonner la guerre plutot que de consentir à l'etablissement de la république en Lombardie a été confirmé.

En Espagne on attend des troubles. Lord Palmerston a adressé des lettres au ministre espagnol.

Le Portugal semble aussi sur le point d'éprouver de sérieux mouvements.

Les troubles à Rome ont été apaisés. La banque de Rome a suspendu.

Commerce.—Les deniers jours, les prix des grains avaient baissé. Les moissons en Angleterre ont mauvaise apparence.

LE JOURNAL DE QUEBEC.

Nous voyons par le Journal de Québec du 13 que des personnes ont retenu leurs abonnements. Comme tous les gens qui ont une mauvaise cause à soutenir.

ASSEMBLEE A QUEBEC.—Nos correspondants de Québec nous apprennent que le nombre de personnes présentes à l'Assemblée de jeudi dernier n'excédait pas un mille.

Que le système actuel de représentation, imposé à cette partie de la province dans le but d'en subordonner la population à celle du Haut-Canada.

Que les habitants de la cité de Québec, tout en protestant avec fermeté contre l'acte d'Union des Canadiens.

Que nous avons l'espoir que les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir prendront les mesures les plus propres à procurer au pays les avantages de la réforme électorale d'accord avec le vœu unanime de la population.

Que dans les circonstances importantes et difficiles où s'est trouvé le parti libéral à l'époque des dernières élections générales, nous avons ressenti un profond sentiment de plaisir et de confiance inspiré par la rentrée dans la vie publique du vieil athlète des libertés populaires.

Que cette assemblée est heureuse de profiter de cette occasion solennelle pour féliciter l'honorable Louis-Joseph Papineau sur l'union unanime avec laquelle deux des plus grands comités du pays l'ont appelé à la représentation.

Qu'à la prochaine élection de la cité de Québec, il sera fait choix d'un membre disposé à faire prévaloir l'objet des précédentes résolutions.

Nous recevons de la Longue-Pointe la correspondance suivante qui cite un fait bien consolant et bien intéressant pour les lecteurs catholiques.

M. l'évêque.—Mardi dernier, M. Truteau, vicaire-général de la cathédrale, se rendit à Longue-Pointe à l'invitation de M. Drapeau, curé de ce lieu.

L'Eglise en pareille circonstance étant terminée, le Te Deum d'actions de grâces fut entonné à haute voix, et en même temps une volée joyeuse des cloches annonçait au loin que l'Eglise comptait un membre de plus dans son sein.

La Gazette Officielle de samedi contient la nomination comme avocat de Pierre Casimir Duranceau, ér. M. Duranceau a étudié chez l'hon. A. N. Morin et plus tard chez M. P. Peltier.

Le second article du Journal de Québec sur "le rappel de l'Union" vient de paraître; nous le publierons mardi.

FAITS DIVERS

LE BARREAU.—Le barreau de Montréal s'est assemblé dernièrement pour adopter les mesures nécessaires à l'incorporation de la profession.

TROIS-RIVIERES.—Un correspondant nous écrit de Trois-Rivières que le commerce y est dans un état déplorable, que la végétation ne fait aucun progrès et que les semences n'avancent que lentement.

VAISSEAUX.—Nous voyons par le Morning Chronicle de Québec du 13 que le navire Ottawa est arrivé dans le port avec 119 passagers, tous en bonne santé.

ASSEMBLEE DES MEDÉCINS.—A la dernière assemblée des médecins, il y a eu 33 étudiants admis à la pratique de la médecine. Nous remarquons, parmi les noms de ceux-ci, ceux de MM. Louis Kusche Hardy, François-Xavier de Salles Latrière.

M. BURNS.—Robert E. Burns, ér., dit le Pilot, a résigné sa place de juge dans le district de Hume.

LEVÉE.—Le 24 courant, il se tiendra à 3 heures P. M. une levée au château de Monklands.

LIBELLE.—Les propriétaires du Transcript viennent d'être condamnés par la cour à £50 de dommages pour avoir publié sous le titre de naissances un avertissement de pure fiction.

ELECTION DE QUEBEC.—A part de MM. Légaré et Ross M. F. X. Méthot est aussi candidat. Il se présente à la sollicitation d'un grand nombre d'électeurs.

REDUCTION DE PORT.—Nous voyons par le Journal of Commerce de New-York que l'on se propose de faire encore une réduction dans le port des lettres dans toute l'Union américaine.

UN AVIS.—Un aubergiste, du nom de Fitzgerald, à New-York, vient d'être condamné à \$50 d'amende, pour avoir retenu les effets d'un émigré pour paiement du prix de sa pension; à défaut des \$50, il ira en prison!

L'HONNEUR PERDU!—Il paraît que le Herald et le Sun de New-York avaient envoyé un vapeur au devant de l'America pour avoir les nouvelles par avance et les expédier à New-York. Mais l'America se prit à chauffer ses journaux et se comporta si bien qu'il était à New-York une demi-heure avant le vapeur du Herald et du Sun!

RECIPROCITE.—Un bill vient de subir sa seconde lecture dans la chambre des représentants aux Etats-Unis; il porte que si le Canada accorde aux Etats-Unis le commerce libre pour les objets suivants: Les grains et toutes fleurs et farines, les légumes, fruits, animaux, cuirs, laines, suifs, cornes, viandes fraîches ou salées, minerais de toutes sortes de métaux, bois de charpente, d'ouves et bois de toutes espèces; les Etats-Unis feront de même pour le Canada.

GUATEMALA.—Il vient d'être conclu entre la Grande-Bretagne et le Guatemala un traité, dont on ne connaît pourtant pas les dispositions.

STATISTIQUE.—Nous empruntons à un journal la statistique suivante de la population et de la production dans les colonies françaises en Amérique:

Table with 3 columns: Colonie, Population libre, Esclaves, Total. Rows include Martinique, Guadeloupe, Guyane, and total for sugar and molasses.

MARTINIQUE.—Aux dernières dates, on s'attendait à une révolte parmi les esclaves.

Installation du nouveau maire de New-York.—C'est hier que la nouvelle municipalité de New-York est entrée en fonctions. A midi, M. le Maire Havemeyer a prêté serment entre les mains de son prédécesseur M. Wm. Brady.

M. Havemeyer a inauguré son administration par un message dans lequel se trouve nettement exposée la situation des affaires de la ville au moment où il en prend la direction.

Jésuites.—Le gouvernement autrichien a ordonné aux Jésuites de quitter Sinz.

JAMAÏQUE.—Nous avons une lettre de notre correspondant particulier à Kingston en date du 12 avril. On avait reçu la nouvelle de la révolution française, mais les dates apportées par le steamer n'allant que jusqu'au 1er mars.

Même ici, nous dit notre correspondant, l'on commence à se montrer et à faire les récalcitants: une pétition signée par 300 individus fut présentée il y a huit jours à notre gouverneur; on ne demandait rien moins qu'une convocation extraordinaire du parlement colonial afin de réduire les taxes et en même temps protester contre la conduite de la mère-patrie envers ses colonies.

BRÉSIL.—Nous avons des dates de Rio Janeiro jusqu'au 23 mars; la seule nouvelle de quelque importance est le remanagement survenu dans le cabinet brésilien.

OREGON.—Nous avons sous les yeux une lettre de Mgr Blanchet, archevêque d'Orégon-City, datée de Saint-Paul de Wallamet, le 31 août 1847, et qui est adressée à J. l'abbé Crassart, à Bruxelles.

NOMINATIONS DIPLOMATIQUES.—On assure que M. d'Harcourt est nommé ministre plénipotentiaire de la République à Rome et M. de Tallenay ministre plénipotentiaire à Londres.

DETTES DE LA LISTE CIVILE.—Le chiffre exact des dettes de l'ancienne liste civile commence à être connu. Il approche de quarante millions dont vingt millions sont réclamés par des particuliers et vingt millions par le trésor.

DONS PATRIOTIQUES.—Les offrandes à la Patrie continuent d'affluer à la commission centrale des dons et offrandes. Le 15 avril au soir, le total des sommes reçues s'élevait à 199,426,70, non compris 521 objets, tels que montres, chaînes, boutons en brillants, convertis d'argent, etc.

SPECULATION.—On a beau mettre la vertu à l'ordre du jour, la spéculation s'attache à tout. S'il faut s'en rapporter à un journal quasi officiel, un industriel bien connu des Parisiens a offert 100,000 fr. au gouvernement provisoire du droit de faire voir Abd-el-Kader pour de l'argent.

Un journal assure que M. Lamartine a proposé à la Suisse une alliance défensive et offensive entre la République française et la République suisse.

AUTRICHE.—Aucun incident n'est venu troubler la tranquillité à Vienne. L'empereur a publié les bases de la constitution qu'il veut donner à ses Etats.

Prusse.—Posen, le 1er avril.—Les lettres de Varsovie nous apprennent que le prince Paskewitch a fait assembler les principaux habitants et leur a fait prêter serment qu'ils ne voyageraient à l'étranger que pour affaires particulières.

ANGLETERRE.—Revenu de la Grande-Bretagne pour le trimestre de l'année finissant le 5 avril 1848, comparé avec pareilles périodes de 1847.

Table with 4 columns: Année, Trim. 1847, Trim. 1848. Rows include Douanes, Excise, Timbre, Taxes, Impôt foncier, Poste, Terres de la couronne, Diverses, Recu de la Chine, Amendes, etc., Remboursement d'avances.

Augmentation sur le trimestre en faveur de 1848, £102,573. Diminution sur l'année 1848 £218,511.

Dites-donc, docteur, qu'est-ce que c'est que cette végétation qui me pousse sur le milieu du nez?

Ça, me dit le savant docteur X..., loupant le sujet, diable! et il hochait trois fois la tête. Diable, j'aime mieux que vous ayez ça que moi. Ce qui va vous pousser là, c'est... Vous m'effrayez. Quoi donc? Un arbre de la liberté. Saprelotte! il en poussera donc partout!

30,000 TÊTES.—Parmi les anecdotes qui circulent l'artifice à des clubs, nous mettons à part celle-ci: Un orateur (qui sans doute a trop bien diné) monte à la tribune et déclare que pour sauver la patrie (qui se perd très bien), il demande trente mille têtes.

Les éclats de rire et les larmes s'élevèrent de tous côtés. On cria: "A la porte!" L'orateur fait un plongeon dans la foule, s'esquive et disparaît.

Un autre le remplace à la tribune: —Messieurs, dit le nouveau venu, moi aussi, comme le précédent, je demande trente mille têtes.

L'orage recommence; l'orateur, doué de la phisionomie la plus pacifique, manifeste par une pantomime expressive le désir de s'expliquer. On consent à l'écouter.

—Vous n'avez pas bien saisi ma pensée, continue-t-il. Si je demande trente mille têtes, ce n'est pas pour en faire un mauvais usage, ni pour leur ôter un seul cheveu. Le ciel m'en préserve! Vous appréciez mieux mes intentions en sachant que je suis. Je suis chapelier. C'est donc à titre de clientèle que je vous adresse mon humble requête. Si vous me livrez trente mille têtes, je leur livrerai trente mille chapeaux, et ma fortune serait faite.

Les éclats de rire sans mélange accueillirent cette motion industrielle, et profitant de la bonne humeur qu'il avait excitée avec tant d'â-propos, le facétieux chapelier tira de ses poches et lança du haut de la tribune sur l'assemblée quelques poignées de cartes portant son nom, son titre et son adresse.

Si c'est un conte, et franchement cela en a tout l'air, —il est assez bien trouvé et passablement caractéristique. C'est là, du reste, l'anecdote la plus sombre que nous offre la chronique des clubs qui offraient quelques bonnes gens.

LE PERE DE GÉRAME.—Nos derniers journaux nous apprennent la mort à Rome du R. P. Marie Joseph de Gérême, abbé de la Trappe et procureur-général de son ordre; le R. P. avait 76 ans; il a été inhumé le 18 mars.

METTERNICH.—Le prince de Metternich est arrivé en Angleterre le 20 avril.

LOUIS-PHILIPPE.—On estime que la fortune de Louis-Philippe et de ses enfants était le 24 février dernier de 360,000,000 de francs ou £15,000,000!

MARIAGE.

Le 15, M. A. Lesieur, marchand, à Dlle. Elizabeth, fille de M. O. Lauranger.

NAISSANCE.

En cette ville, le 10, la dame de M. Joseph Chaussé a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

En cette ville, vendredi dernier, Dlle. Angélique Joran, âgée de 84 ans.

En cette ville, le 14 courant, à 2 ans et 10 mois, Marie, Corinne, enfant de M. E. B. Dufort.

En cette ville, le 13, Mar. ha, épouse de Thomas Molson, ecr., âgée de 52 ans.

En cette ville, le 12, Marie-Aurélié, enfant de M. L.-A. Gazeau, âgée de 15 mois et 12 jours.

Le 14, à Québec, à l'âge de 67 ans et 6 mois, dame veuve Marie Chamberland, épouse de feu J-Bte Vincent.

Le 14, à Québec, Mme. Victoire Monfet, épouse de M. Elias Pleinich, âgée de 51 ans.

AUX ENTREPRENEURS.

ON DEMANDE DES PROPOSITIONS adressées par lettres cachetées et franches de port au curé de St. TIMOTHÉE ou au N. laire LOUIS HAINAULT de St. Clément, pour réparer la couverture en fer-blanc des clochers et de l'Eglise de St. Timothée, ainsi que les ouvertures. Ces propositions peuvent être lissées aux Bureaux des MÉLANGES RELIGIEUX, jusqu'à la fin du présent mois. Montréal, 16 mai 1848.

ÉTABLISSEMENT DES TOWNSHIPS.

COMITÉ LOCAL, SECTION DE LA VILLE.

RÉSOLU, 10.—Que les Dames soient spécialement invitées par la voie des journaux à s'adjoindre à l'Association des "Etablissements Canadiens des Townships," et à travailler avec zèle à en augmenter les membres.

20.—Que cette invitation soit aussi adressée aux messieurs de la ville.

30.—Que chaque Centurion ou Décursion soit prié de transmettre au Secrétaire de leur comité local leur nom, ainsi que celui de leurs inscrits.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, le Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston au de New-York à Halifax est fermé au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et Jeudi pour les steamers qui partent de New-York.—Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là. Montréal, 12 mai 1848.

À VENDRE.

À VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue Sauguet, de 40 pieds de front sur 84 de profondeur, mesuré français, avec une maison à deux côtés des constructions.

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerve, ou sur les lieux au propriétaire Sauguet. JACQ. AL. PLINGUET. Montréal, 11 mai 1848.

À VENDRE.

LE MANUEL DU PÈLERIN DE N.-D. DE-BON-SECOURS, orné de 2 gravures en taille-douce, et d'une couverture Lithographique, à \$2 la douzaine. Chez FABRE et Cie, et chez CHAPELLEAU et LAMOTHEZ.

CLOCHES D'ÉGLISES

LESOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'il pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. Hudon, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE

SOMMAIRE

DES PROCÉDÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE PREMIÈRE SESSION, TROISIÈME PARLEMENT.

Le nombre des Pétitions reçues durant la Session a été de 336.—Le nombre des Comités Spéciaux qui ont été nommés est de 29.

Bills qui ont été introduits dans l'Assemblée Législative durant la première Session du troisième Parlement Provincial du Canada ; indiquant par qui ils ont été introduits, et comment il en a été disposé.

- 1 Pour indemniser les Officiers Publics qui peuvent n'avoir pas prêté le serment d'office dans le temps prescrit par la loi. [Le Procureur-Général Sheiwold.] [retiré]
2 Pour incorporer la Compagnie de Huron, pour l'exploitation des mines de Copper Bay. [Price.] [retiré]
3 Pour autoriser l'établissement de Compagnies à fonds social dans le comté de Norfolk, pour l'établissement de chemins de madiers ou chemins macadamisés dans le dit Comté. [H. J. Boulton.] [retiré]
4 Pour révoquer l'Ordonnance y mentionnée, et pour établir de meilleures dispositions, relativement aux Arpenteurs et au mesurage des terres dans le Bas-Canada. [Fournier.] [retiré]
5 Pour établir de meilleures dispositions relativement aux émigrés, et pour pourvoir au paiement des dépenses nécessaires pour le support des émigrés indigènes et de leur transport au lieu de leur destination, et pour amender l'Acte y mentionné. [Le Procureur-Général Badgley.] [passé]
9 Pour amender l'Acte de Judicature de Gaspé. [Christie.] [retiré]
7 Bill relatif aux lettres patentes en vertu desquelles les terres publiques dans le Bas-Canada sont octroyées ; pour simplifier le mode d'octroyer ces terres, et rendre ce mode plus expéditif et moins dispendieux que par le passé. [Christie.] [retiré]
8 Pour lever les doutes quant à l'époque après laquelle les dispositions de l'Acte pour régulariser l'assignation des Jurés dans le Bas-Canada, devaient avoir pleine force et effet. [Le Proc. Gén. Badgley.] [passé]
9 Pour incorporer diverses personnes, sous les noms et raisons de "Président, Directeurs et Compagnie du Havre de Port Granby." [Morrison.] [retiré]
10 Pour amender la loi des Elections de cette Province. [Weienhall.] [retiré]
11 Pour révoquer l'Acte d'incorporation de la Ville de Port Hope, et pour y établir un Conseil de Ville au lieu d'un Bureau de Police, et pour d'autres fins y mentionnées. [James Smith.] [retiré]
12 Pour incorporer la Ville de Amherstburg dans le District de l'Ouest. [Prince.] [retiré]
13 Pour amender les lois qui ont rapport à l'incorporation de la Cité de Montréal. [Holmes.] [passé]
14 Pour continuer, pendant un temps limité, les divers Actes et Ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins. [Holmes.] [passé]
15 Pour autoriser le Recteur et les Syndics de l'Eglise de Saint-Paul, à London, à vendre une partie du terrain dépendant de cette Eglise, à certaines conditions. [Wilson.] [passé]
16 Pour changer et modifier les lois contre l'usure en cette Province. [Henry Sherwood.] [retiré]
17 Pour prolonger le temps fixé pour faire le recensement pendant l'année 1848. [Boutillier.] [retiré]
18 Pour incorporer la compagnie de l'éclairage au gaz de Kingston. [J. A. Macdonald.] [passé]
19 Pour pourvoir à l'inspection du beurre à Québec et Montréal. [Holmes.] [passé]
20 Pour incorporer la compagnie manufacturière de London. [Wilson.] [pas sanctionné]
21 Pour incorporer la compagnie des consommateurs de Toronto. [Morrison.] [passé]
22 Pour incorporer la compagnie d'assurance du Canada sur la vie. [Sir A. N. MacNab.] [pas sanctionné]
23 Pour incorporer la compagnie du télégraphe de l'Ouest. [Wilson.] [passé]
24 Pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Dundas. [Weienhall.] [passé]
25 Pour soustraire certaines concessions du Township de Osgoode à l'opération de l'acte y mentionné. [Malloch.] [retiré]
26 Pour incorporer la compagnie d'assurance Maritime du Canada. [J. A. Macdonald.] [retiré]
27 Pour rendre exécutoires certaines jugemens rendus par les ci-devant cours du banc du roi dans le Bas-Canada. [Lepicieux.] [passé]
28 Pour pourvoir à la perception des taxes pour l'année 1848, dans le Township de Moss, dans le district de London. [Notman.] [retiré]
29 Pour incorporer l'athénée de Toronto. [J. H. Cameron.] [passé]
30 Pour incorporer l'Institut Canadien de Québec. [Chaudeau.] [passé]
31 Pour continuer et amender l'acte pour l'inspection de la fleur et de la farine, et pour pourvoir à l'inspection de la farine d'avoine. [Holmes.] [passé]
32 Pour abroger un acte y mentionné et établir de meilleures dispositions, pour la construction de glacières aux chaudières de la rivière Mora. (Flint.) [passé]
33 Pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de bois ou un chemin macadamisé entre Waterloo et Hamilton. (Sir A. N. MacNab.) [retiré]
34 Pour rendre nécessaires des mémoires par écrit en certains cas. (J. H. Cameron.) [retiré]
35 Pour incorporer la compagnie du chemin de Whithy et Picherling. (Morrison.) [retiré]
36 Pour rendre inutile l'insertion de certaines formules de mois dans les actes de la législature provinciale. (Richards.) [retiré]
37 Pour pourvoir à la vente, par exécution, des droits hypothécaires dans le Haut-Canada. (Richards.) [retiré]
38 Pour incorporer la compagnie du Sault Ste. Marie pour l'exploitation des mines de cuivre. (Price.) [retiré]
39 Pour incorporer la compagnie des mines de Root River (Price.) [retiré]
40 Pour amender l'Acte qui régle l'inspection et le mesurage du bois. (Laurin.) [retiré]
41 Pour diviser le Township de Cayuga, dans le district de Niagara, en deux Townships. (Thompson.) [retiré]
42 Pour amender l'acte qui régle l'engagement des matelots, et former un fonds des émolumens qui doivent

- être payés en vertu de cet acte. (Badgley.) [passé]
43 Pour incorporer la compagnie du chemin de madiers Maikham et Elgin Mills. (Morrison.) [retiré]
44 Pour accorder une certaine somme d'argent à Sa Majesté, aux fins de défrayer certaines dépenses du gouvernement civil, pour l'année mil huit cent quarante-huit. (Drummond.) [passé]
45 Pour prélever, sur le crédit du fonds du revenu consolidé, une somme d'argent requise pour le service public. (Drummond.) [passé]

I.—ACTE POUR IMPOSER UNE TAXE SUR LES ÉMIGRÉS.

Compte détaillé des deniers appropriés durant la première session du troisième parlement provincial du Canada ; indiquant si les dites sommes ont été appropriées par acte du parlement, ou si elles ont été avancées sur warrant en vertu d'un a-lresse de l'Assemblée Législative.

III.—ACTE RELATIF AUX TRAVAUX PUBLICS.

Cet acte autorise l'émission de débentures sur le crédit de la province jusqu'à concurrence de £125,000, à l'effet de faire face aux dépenses du service public qui se rattachent aux travaux publics.

ADRESSES.

En vertu d'une adresse de l'Assemblée Législative du 21 mars 1848, la somme de £9,564, courant, a été avancée pour défrayer les dépenses contingentes de la Chambre, durant la prochaine vacance.

En vertu d'une adresse du 22 mars, la somme de £5,000 a été avancée pour défrayer certaines dépenses contingentes de la Chambre, durant la session, qui ont déjà été votées et sont comprises dans l'Acte d'appropriation.

RÉCAPITULATION.

Table with columns: No. 1. (Appropriation non spécifiée.), £, s., d.
II 140,000 0 0
III 125,000 0 0
Adresse No. 1. 9,564 0 0
" 2. 5,000 0 0
Total courant £279,564 0 0

(N. B.—Les sommes avancées en vertu de ces adresses qui ont été comprises dans le bill des subsides de la présente session, devront être couvertes par un acte d'appropriation à la prochaine réunion de la législature.)

UN MÉDECIN.—L'Angleterre, ce pays classique de la légalité, ne pourra se vanter d'avoir apaisé les fureurs populaires et réprimé l'émeute sans effusion de sang.

Le peuple se précipitait par toutes les issues vers le lieu choisi pour le rassemblement. Les cœurs étaient chauds, les têtes montées au plus haut diapason révolutionnaire, et les groupes de policemen distribués çà et là se trouvaient en butte à des insultes, qui ne présageaient rien de bon.

Le sang coula, sang pur et généreux, s'il en fut jamais parmi les casseurs de vitres et les hurleurs émérites des hurrahs officiels ou non. Avec son sang notre brave perdit naturellement son énergie. Il pâlit, s'affaissa et présenta bientôt l'image d'un calme parfait.

Le sang coula, sang pur et généreux, s'il en fut jamais parmi les casseurs de vitres et les hurleurs émérites des hurrahs officiels ou non. Avec son sang notre brave perdit naturellement son énergie.

On commença à établir dans les principaux hôtels de Londres des télégraphes électriques fort ingénieux qui doivent faciliter singulièrement la rapidité du service.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à des prix qui que ce soit. Voir ses prix avant de s'acheter ailleurs.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CENTS par année, payables tous les six mois et d'avance.

On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.

ORNEMENTS D'EGLISE.

CHEZ MM. CHAPELLEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

On annonce à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en imitation, mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

CROIX DE CHASUBLES EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc, brochés tout en or.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. Damas brochés en or et couleurs.

ETOIFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux.) Moire d'or à reflets riches et brillants.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ornements d'Eglise dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation export (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

ACADEMIE POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

Qui sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SŒURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société.

Les jeunes personnes religieuses admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance seront, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience ; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits ; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain.

MANUEL DE TEMPERANCE, LE R. P. CHINIQUEY.

RELIÉ À L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & Cie. " MM. CHAPELLEAU & LAMOTHE. A L'ÉVÊCHE.

THE PILOT

And Journal of Commerce Se publie le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Souscription—Cinq PIASTRES par année.

Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Souscription, TROIS PIASTRES par année.

Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont exécutés promptement à ce Bureau. 13 avril.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES-MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir :—

1° UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Ecurie et autres Bâtimens ; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hotel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2° UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Ecurie et autres Bâtimens.

3° UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur le seigneur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Etable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROMUALD CHARRIER MCR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au SOUSSIGNÉ, au Village d'Industrie.

L'Avenir, JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 21 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Prix des annonces : Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 c. 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 4. Chaque insertion subséquente, 0 0 10. Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cie, Libraires. Trois-Rivières, VAL, GUILLET, Bar. N. P. Québec, M. J. MARTINEAU, Ptre. Vic. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Directeur. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAMPLÉAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.